

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2014-21 DU 04 JUILLET 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Cotonou, le 20 mai 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique (CEESA).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

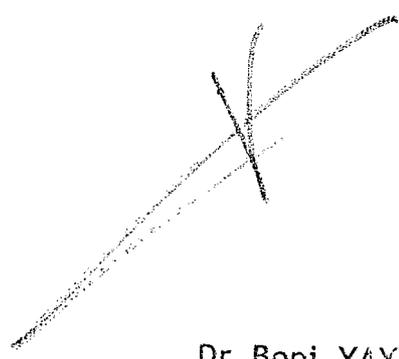
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de cinq millions trois cent mille (5 300 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS) équivalant à huit millions (8 000 000) de dollars des Etats-Unis, soit quatre milliards (4 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 20 mai 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique (CEESA).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

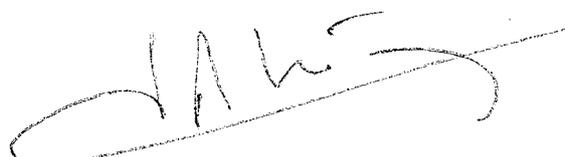
Fait à Cotonou, le 04 juillet 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

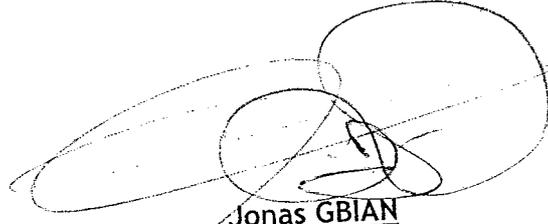
Le Ministre d'Etat, Chargé de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA.-



Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Jonas GBIAN

**AMPLIATIONS :** PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 - MECESRS 2 -MEF 2 - AUTRES MINISTERES 25 -  
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-  
ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

